



Commune de **LESCHE**
Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 077-217702489-20250211-202509-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 Février 2025

N°2025/09

Convocation du 3 Février 2025

Affichage du 3 Février 2025

Objet : Election d'un adjoint

L'an deux mille vingt-cinq, le **Mardi 11 février à 19h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **Mme Christine GIBERT, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice : 11	Conseillers Présents : 8	Pouvoir : 0	Conseillers Votants : 8
------------------------------	--------------------------	-------------	-------------------------

Étaient présents : Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. DAVOURIE Patrick, M. LECLERE Nicolas, Mme MAURY Marie Laure, Mme JACQUEMIN Pauline, M. DEFRESNE Dominique et Mme COQUELLE Valérie.

Absents excusés : Mme CORTES Laetitia, M. THIBAUT Jean-François et M. VALLÉE Simon

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DAVOURIE Patrick

Mme le Maire expose que suite à la démission de Mme Cathya Khetal, 3^{ème} adjointe et conseillère du conseil municipal, approuvée par le préfet en date du 31/01/2025, il est nécessaire pour la commune d'élire un nouveau 3^{ème} adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération N°2020/10 du 26/05/2020 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Vu la délibération N°2020/14 du conseil municipal fixant les indemnités des adjoints,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Pour rappel :

1^{er} adjoint : M. KOLOPP Alain

2^{ème} adjoint : M. DAVOURIE Patrick

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote pour le 3^{ème} adjoint.

➤ Election du troisième adjoint :

M. LECLERE Nicolas propose sa candidature

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. LECLERE Nicolas : 8 voix

M. LECLERE Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance



Le Maire,
Christine GIBERT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 FEV. 2025
Et publié ou notifié le 18 FEV. 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification.